

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N° DNCMP 56/T/ 2020-2021 Pour les Travaux de parachèvement du Marché Moderne de NYABIRABA.

Date de publication : 26/03/2021

Date d'ouverture des offres : 14/04/2021

Objet de l'Appel d'Offres

1. La commune de NYABIRABA invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la réalisation des travaux de parachèvement du marché moderne de NYABIRABA.
2. Le Gouvernement du Burundi a obtenu un financement des Partenaires techniques et financiers et son propre fonds appuyant le développement communal à travers le budget de l'Etat Exercice 2017 via FONIC. La Commune de NYABIRABA à l'intention d'utiliser les fonds destinés à son sort ; fonds du guichet non affecté disponible sur le compte de la commune pour effectuer des paiements au titre des marchés de parachèvement du marché moderne de NYABIRABA signalés précédemment.

Spécifications du marché

3. Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales établies au Burundi.
4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en un seul(1) lot.
5. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de **trois (3) mois calendrier.**

Conditions de participation

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales, participant à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement de soumissionnaires (consortium) et possédant les capacités techniques, juridiques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
7. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacités énumérées à l'article 161 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

8. Le Dossier d'Appel d'offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

Au Bureau de la Commune NYABIRABA

Tél : 79 994 477 / 69 219 019

Moyennant le paiement de cinquante mille (100 000fbu) francs burundais : 50 000fbu sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 50 000fb au compte 12921-01-79 ouvert à la BANCOBU au nom de la commune NYABIRABA.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

-Monsieur l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page n°5, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

Visite du site

10. Une visite guidée des sites sera organisée le 5.4 / 2021 à partir de 10h00.

Présentation de l'offre

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission de quatre million (4 000 000 FBU),

12. Les offres doivent être soumises à : **La commune NYABIRABA**

Validité des offres.

13. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres.

14. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée en bas de la page n°5, **au plus tard le 14.4 / 2021 à 9 heures 30 min.**

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

15. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants à l'adresse mentionnée en bas de la page n°5 le 14.4 / 2021 à 10h00. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP conformément à l'article 22 alinea 9 du code des Marchés publics, un cadre requis par la l'autorité contractante auprès de la DNCM peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la dite séance et donne la copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

Critères de qualification des soumissionnaires.

16. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

16.1. Au niveau administratif :

- a) Les renseignements sur le soumissionnaire ; en ce qui concerne le statut juridique de l'Entreprise (ou de chaque entreprise en cas du groupement).
- b) la conformité par rapport à la législation nationale, notamment avoir un registre de commerce, le NIF, une attestation de non redevabilité de l'OBR ;
- c) une déclaration établissant que le soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises) et ses sous-traitants ne sont pas associés, directement ou indirectement, au consultant ou à toute autre entité ayant préparé les plans, les spécifications et autres documents d'appel d'offres pour le projet (pas de format exigé).

16.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception définitive /provisoire) ;

- b) Le plan de charge des marchés en cours ;
- c) Les principaux éléments du matériel envisagés pour la réalisation du marché ainsi que les preuves de possession ou de location;
- d) Les qualifications et l'expérience sur chantier des ingénieurs et techniciens dont la candidature est proposée pour le Marché.

16.3. **Au niveau financier** :

La preuve que l'entrepreneur est à mesure de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité, d'une ligne de crédit de vingt millions (20 000 000 FBU)

16.4. **En cas de groupement**

Les offres présentées par un groupement de deux ou plusieurs Entreprises doivent remplir les conditions suivantes :

- l'offre doit présenter tous les renseignements exigés ci-dessus pour chaque membre du groupement d'entreprises ;
- l'offre sera signée de manière à engager tous les membres du groupement ;
- l'un des membres sera nommé responsable du groupement ; cette nomination sera attestée par la présentation d'une procuration signée par les représentants de chacun des membres du groupement dûment habilités;
- l'offre comprendra un accord provisoire de groupement d'Entreprises qui établira notamment que tous ses membres seront responsables conjointement et solidairement pour l'exécution du Marché ; que le membre responsable sera autorisé à assumer les responsabilités et à recevoir des instructions pour le compte et au nom de l'un des membres et de tous ; que l'ensemble de l'exécution du Marché, y compris les paiements, lui sera exclusivement confié. Les membres doivent fournir un acte légalisé (notarié) de leur groupement.

Fait à NYABIRABA, le.../.../2021

Administrateur Communal
SIMBANANIYE Ferdinand

